

# Aide à l'immobilier d'entreprise dans la Drôme

## ARCHE AGGLO

### Présentation du dispositif

L'aide à l'Immobilier d'entreprise vise à favoriser l'installation et le développement d'entreprises sur le territoire concourant à la création d'emplois durables et qui s'engagent dans une démarche respectueuse de l'environnement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Les bénéficiaires de ce dispositif d'aide sont les PME (CA < 50 M € par an et effectif < 250 salariés) dont l'activité relève de la production, la transformation et des services qualifiés aux entreprises.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Sont concernés les projets de développement et/ou installation d'entreprises nécessitant un investissement immobilier (acquisition de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés) sur la partie drômoise de l'Agglo.

##### — Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont :

- l'acquisition de terrain,
- l'acquisition/ construction/ extension ou rénovation de bâtiment,
- les frais divers directement liés à l'investissement immobilier (VRD, honoraires).

Les dépenses éligibles doivent être > à 200 000 €.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide prend la forme d'une subvention, plafonné à 100 000 € par projet.

L'intervention financière du département est de 3 000 € ou 6 000 € (bonification environnementale) par CDI-ETP

créé sur une période de 3 ans.

Arche Agglo intervient à hauteur de 10% de l'aide du Département.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

L'aide est mise en œuvre directement par Arche Agglo ou par le Département de la Drôme, via une convention de délégation de la compétence d'octroi.

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.

---

## Organisme

### ARCHE AGGLO

- 3 rue des Condamines  
07300 MAUVES Cedex  
Téléphone : 04 26 78 78 78